

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique Sous-Comité juridique

Transcription non éditée

635ème séance

Mardi 4 avril mars 2000, à 15 heures

Vienne

Président: M. Kopal (République tchèque)

La séance est ouverte à 15 heures.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, je déclare ouverte la six-cent trente-cinquième réunion du Comité juridique du COPUOS.

Examen de la notion d'état de lancement (point 9 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Nous allons poursuivre, Mesdames, Messieurs, l'examen de la question 9 de l'ordre du jour, il s'agit de "l'examen du concept d'état de lancement". Je n'ai pas d'orateurs inscrits sur ma liste pour l'instant. Je voudrais savoir si quelqu'un souhaite prendre la parole pour faire une déclaration au titre de la question 9 de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. Nous allons poursuivre l'examen de la question 9, "Examen du concept d'état de lancement", demain matin.

Propositions présentées au Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique (point 10 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mesdames et Messieurs les délégués, nous poursuivons l'examen de la question 10 de l'ordre du jour, "Propositions présentées au Comité sur l'utilisation pacifique de l'espace extra-

atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique".

J'avais un orateur sur ma liste. Il s'agit de l'Argentine qui va prendre la parole.

M. S. SAYUS (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président. En ce qui concerne l'exercice d'identification des questions qui composeront l'ordre du jour du Sous-Comité, la délégation argentine estime que cet ordre du jour devrait comporter les questions qui recevront le plus d'attention et qui permettront une participation aussi large que possible servant ainsi de base à un consensus éventuel. À cet égard, c'est avec satisfaction que nous notons que diverses délégations ont manifesté leur intérêt pour que la question proposée en temps voulu par notre pays, c'est-à-dire "aspects commerciaux des activités spatiales", figure à l'ordre du jour du Sous-Comité.

Dans le débat des questions spatiales, récemment, et en particulier dans le cadre de la troisième conférence UNISPACE, on a constaté qu'il y avait tendance à voir une participation croissante des entreprises commerciales dans le domaine spatial, domaine qui au départ était réservé aux états. C'est pourquoi nous considérons qu'avec le point intitulé "aspects commerciaux des activités spatiales", nous pourrions poser un cadre à notre étude des diverses questions relatives aux aspects juridiques des activités commerciales dans l'espace extra-atmosphérique.

Dans sa résolution 50/27 du 6 décembre 1995, l'Assemblée générale s'est félicitée de ce que le Sous-Comité juridique avait revu ses besoins en matière de comptes rendus de séance et qu'à compter de sa trente-sixième session les comptes rendus analytiques seraient remplacés par des transcriptions non éditées. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0708, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.

Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Je vous remercie, Monsieur le représentant de l'Argentine à l'occasion de votre intervention relative à la question 10 de l'ordre du jour. Je n'ai pas d'autre délégation inscrite pour l'instant. Je voudrais savoir s'il est une autre délégation qui souhaiterait prendre la parole concernant le point 10. Je donne la parole à Monsieur le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, à propos de la proposition déjà formulée par notre collègue de l'Argentine, je ne suis pas contre l'idée d'introduire ce point à l'ordre du jour, simplement une restriction, c'est-à-dire commercialisation de l'espace, des problèmes juridiques, mais peut-être restreindre aux aspects droit public ou droit international, de ne pas vraiment entrer dans des problèmes purement d'ordre droit privé, chose qui me semble un peu gênante, parce que peut-être pourrait être en dehors du mandat peut-être, ou il faut peut-être revoir le mandat du Sous-Comité juridique. Cela ne veut pas dire que nous sommes opposés à examiner la corrélation entre les deux grandes branches du droit. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, Monsieur le distingué représentant de la Grèce de votre observation. [*interprétation de l'anglais*]: Y a-t-il une délégation qui souhaite intervenir sur la question 10 de l'ordre du jour ? Non ? Très bien, Mesdames, Messieurs, on m'informe que des progrès ont été réalisés dans le cadre des consultations officieuses sur des propositions concernant de nouvelles questions à inscrire à l'ordre du jour. Des entretiens officieux se poursuivront cet après-midi, après la réunion du groupe de travail sur la question 9 de l'ordre du jour. Nous allons poursuivre l'examen de nos questions en plénière, la question 10, demain matin.

Mesdames, Messieurs, je vais maintenant lever la séance du Sous-Comité pour que le groupe de travail puisse se réunir sous la présidence de

Kai-Uwe Schrogl de l'Allemagne et qui sera consacré à la question 9 de l'ordre du jour. Je voudrais aussi vous informer du programme de travail pour demain. Demain nous allons poursuivre et terminer je l'espère, l'examen de la question 9 de l'ordre du jour "Examen du concept d'état de lancement". Nous poursuivrons aussi l'examen de la question 10 de l'ordre du jour "Propositions présentées au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les nouveaux points à inscrire à l'ordre du jour de la quarantième session du Sous-Comité juridique". Nous pourrons aussi terminer l'examen de cette question demain matin, cela dépendra bien sûr des progrès que nous aurons faits cet après-midi et demain. Et, s'il nous reste du temps, le Groupe de travail sur la définition de l'espace extra-atmosphérique et l'utilisation de l'OGS se réunira pour adopter son rapport.

Je voudrais vous demander si vous avez des questions à poser ou si vous avez des commentaires à faire en ce qui concerne ce programme de travail que je viens de vous indiquer. Monsieur le représentant de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Monsieur le Président, je voudrais dans la perspective de faciliter votre tâche étant donné que plus ou moins nous avons épuisé, est-ce que l'on peut faire un effort pour qu'on finisse jeudi après-midi ou début de soirée, exactement pour ne pas trop prolonger ? Je voudrais proposer, c'est une question de procédure, proposer de terminer demain midi l'examen sur la substance et puis commencer l'après-midi d'examiner le projet de rapport, exactement pour gagner du temps.

Le PRÉSIDENT [*interprétation de l'anglais*]: Mais oui, c'est vous qui prenez la décision, cela dépend de la célérité avec laquelle vous travaillerez. Si l'on travaille vite, on pourra terminer plus rapidement. Je vous remercie de vos observations. Est-ce qu'une autre délégation souhaite prendre la parole ? Non. Bien. Je lève la séance.

La séance est levée à 15 h 20.